

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	44 (1915)
Heft:	9
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un malade atteint de maladie infectieuse peut-il, une fois guéri, transmettre encore sa maladie à son entourage ? L'article du Dr Mayor sur « Les Porteurs de germes » nous apporte des faits assez inquiétants et nous montre la nécessité d'être prudents dans tous les cas de maladies infectieuses. — Que l'on mette à profit les excellents conseils du Dr Mayor concernant « Les pharmacies domestiques », afin de faciliter la tâche du médecin. — « La technique de l'allaitement artificiel » nous donne des renseignements utiles sur la manière de nourrir les bébés. — Voir encore dans ces numéros les articles sur la « Myopie scolaire », « Les œufs », « Le lait en Hollande », etc., etc. — N° spécimen gratis et franco sur demande.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — *Cours de maîtres de gymnastique en 1915.* —
a) Pour les garçons. Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours suivants :

I. Un cours de 15 jours, à *Frauenfeld*, du 12 au 24 juillet (exercices du 1^{er} et 2^{me} degré pour l'âge de 7 à 12 ans). Directeurs : K. Fricker, maître de gymnastique à Aarau, et A. Frei, maître de gymnastique à Bâle.

II. Un cours de 15 jours, à *Bienne*, du 19 au 31 juillet (exercices du 1^{er} et 2^{me} degré pour l'âge de 7 à 12 ans). Directeurs : G. Bubloz, maître de gymnastique à La Chaux-de-Fonds, et Ch. Bornand, maître de gymnastique à Genève.

Sur la base du « Règlement pour les cours de gymnastique », promulgué le 16 mai 1911 par le Département militaire suisse, seront admis sans autre formalité les instituteurs et les institutrices. Pourront se faire inscrire également d'autres personnes. Celles-ci devront alors établir qu'elles ont la perspective de devenir plus tard maîtres ou maîtresses de gymnastique et fournir des indications sur leur préparation antérieure et leurs aptitudes. A cet effet, il leur sera remis un questionnaire à remplir.

Le maximum des participants est de 32 par cours. Les participants doivent suivre le cours complet. Les inscriptions pour une durée moindre ne seront pas prises en considération. Le programme d'enseignement est basé sur le Manuel fédéral de gymnastique.

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accordera aux participants une sub-

vention de 3 fr. par jour ; ils ont droit, en outre, à une indemnité de déplacement, par le plus court chemin, représentant le prix de leur billet de 3^{me} classe pour les parcours par chemin de fer, et de 2^{me} classe sur les bateaux à vapeur. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans la banlieue, ils recevront une subvention de 2 fr. par nuit.

Nous ne manquerons pas de prier les Départements de l'Instruction publique des cantons d'accorder des subventions à leurs ressortissants ; *toutefois, les demandes de sub-sides devront être adressées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.*

b) Pour les jeunes filles. En outre, la Société suisse des maîtres de gymnastique organisera, pour la formation de maîtres et de maîtresses pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, avec l'appui de la Confédération, les deux cours suivants :

I. Un cours de 15 jours à *Lausanne*, du 19 au 31 juillet, pour le *degré inférieur*. Directeurs : E. Hartmann, maître de gymnastique, Lausanne, et L. Guinand, maître de gymnastique, Locarno.

II. Un cours de trois semaines à *Zofingue*, du 19 juillet au 7 août, pour les *degrés inférieur et supérieur*. Directeurs : J. Bosshart, maître de gymnastique, Zurich, et J. Schaufelberger, maître de gymnastique, Zurich.

Le cours du degré inférieur fournira des exemples d'exercices du domaine de l'enseignement préparatoire ainsi que le sujet ou la matière de la gymnastique pour jeunes filles de 10 à 12 ans ; le cours du degré supérieur concerne les exercices des 13^{me}, 14^{me} et 15^{me} années.

a) Sur la base de l'ordonnance des cours normaux de gymnastique de filles, élaborée en 1914, seront admis en premier lieu les instituteurs et les institutrices ;

b) Les autres candidats devront fournir la preuve qu'ils ont la perspective d'entrer dans l'enseignement comme maîtres ou maîtresses de gymnastique et justifier de leur préparation antérieure et de connaissances générales suffisantes ; à cet effet, il leur sera envoyé un questionnaire à remplir.

Il n'est reçu d'inscriptions que pour un cours complet. Le maximum des participants est de 32. Dans le cas où les inscriptions seraient en nombre supérieur, le Comité de direction de la Société suisse des maîtres de gymnastique procédera aux admissions conformément au chiffre 6^o de l'ordonnance sur les cours.

Ces cours sont gratuits ; le logement et la pension sont aux frais des participants. La subvention de la Confédération nous permet d'accorder aux participants une indemnité de 2 fr. 50 par jour. Comme pour les cours de gymnastique de garçons, nous ne manquerons pas de prier les Départements cantonaux de l'Instruction publique d'accorder des subventions à ceux de leurs ressortissants qui leur en feront directement la demande.

Les maîtres et maitresses, ainsi que les autres personnes désireuses de participer aux cours, et qui remplissent les conditions indiquées sont priés de faire parvenir directement leur demande d'inscription au président de notre Société, M. Aug. Frei, Bâle. Les demandes pour les cours doivent être adressées jusqu'au 10 juin au plus tard.

Les avis d'admission définitive, de même que tous les renseignements nécessaires, seront donnés aux candidats inscrits, après la clôture du délai d'inscription, par les directeurs des cours. Sur demande, la direction s'occupera volontiers de procurer aux participants des chambres et pensions bon marché.

Fribourg. — Les examens de diplôme viennent d'avoir lieu au Technicum de Fribourg ; ils se sont terminés le Jeudi-Saint, 1^{er} avril. Les examens des techniciens électro-mécaniciens se sont faits sous la direction de MM. Maurer et Reyff, ingénieurs. Ont obtenu le diplôme avec grand succès : MM. Henri Ferrer, de Barcelone, et Léonard Crétin, de Lentigny ; avec succès : M. Carlo Meschia, de Milan.

A l'école de géomètres, les examens ont été dirigés par MM. Crausaz, ingénieur et géomètre, à Fribourg, et Mermoud, géomètre, à l'Isle, conseiller national, membres de la Commission suisse pour les examens de géomètres du Registre foncier. Ont obtenu le diplôme de géomètre, avec le plus grand succès : M^{me} Marguerite Winckler, de Fribourg, à Morat ; avec grand succès : M. Frédéric Imperatori, de Pollegio ; avec succès : MM. Joseph Stoeckli, de Boswyl ; Georges Schmalz, de Stalden ; Ernest Rauss, de Fribourg, à Berne, et Léo Pfammatter, de Eischoll.

Ont subi avec succès la première partie des examens de diplôme et ont été admis au deuxième examen : école du bâtiment : MM. Henri Triulzi, de Lugano, et Americo Zamaroni, d'Avegno ; école de géomètres : MM. Emile Luyet, de Savièse ; Werner Freudiger, de Corgémont, et Henri Pfanner, de Fribourg.

Les cours du semestre d'été s'ouvriront lundi prochain, 19 avril, par l'examen des nouveaux élèves.

— † *Deux vétérans du corps enseignant primaire.* — Un des vétérans du corps enseignant fribourgeois, M. Georges Savoy, ancien instituteur, est décédé à Attalens, le 7 avril, à l'âge de soixante-dix-sept ans. M. Savoy avait pris sa retraite en 1909, après un labeur de cinquante et un ans passés constamment dans sa chère école de Tatroz. M. Savoy avait débuté en 1858. A cette époque, il enseignait alternativement à Tatroz et à Vuarat, et ne recevait qu'un modeste traitement de 400 fr. Ce long dévouement, inappréciable et unique de nos jours, méritait d'être relevé. Aussi, en 1909, à Attalens d'abord, puis à Romont lors de la réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation, le vénéré jubilaire reçut-il les félicitations et les vœux des autorités, de ses collègues et amis. Son état maladif ne lui permit pas de jouir d'un repos qu'il avait si bien mérité. M. Savoy avait été un éducateur aux convictions religieuses profondes ; il savait inculquer son esprit de foi à ses élèves.

Le lendemain des funérailles de M. Savoy, avaient lieu à Domdidier les obsèques de M. Isidore Besson, ancien instituteur, décédé à l'âge de soixante-dix-sept ans. Depuis plus d'une année, M. Besson, souffrant, ne pouvait plus, à son grand regret, visiter sa chère église où il trouvait la consolation et le réconfort. Cet excellent vieillard a succombé le 9 avril pour aller recevoir la récompense de son labeur de trente-cinq années d'enseignement. Il a fait l'école pendant vingt-neuf ans à Domdidier, son village natal, et six années à Marly. Depuis vingt-deux ans, il jouissait d'une modeste retraite. M. Besson était un homme d'une grande bonté, d'un caractère toujours aimable et bienveillant ; c'était aussi un fervent chrétien ; les pauvres et l'église de sa paroisse ont souvent bénéficié de ses aumônes.

Les funérailles de ces deux anciens membres du corps enseignant fribourgeois ont été d'imposantes manifestations officielles et populaires de sympathie, de reconnaissance et de regrets. — R. I. P.

France. — Nous avons dit que dès les premiers jours de la mobilisation 21,000 instituteurs ont été appelés sous les drapeaux, sans compter un millier d'inspecteurs, de professeurs d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures. Comment ces instituteurs sont-ils remplacés ? 2,500 ne sont pas remplacés, parce qu'ils appartiennent aux dépar-

tements envahis. Resteraient à pourvoir 18,500 emplois si toutes les classes étaient ouvertes ou fonctionnaient à plein service. Mais nous avons vu que 750 classes demeurent fermées ; faute de local, d'autres écoles ont dû adopter le régime du demi-temps ; par suite de la réquisition des maisons d'école, il y a environ 1,600 maîtres inoccupés ; on les emploie à la place de leurs collègues mobilisés. D'autre part, les inspecteurs d'Académie ont pu se dispenser de désigner des maîtres pour les écoles de hameaux qui, jusqu'en novembre, sont désertes ; ils ont réuni, dans un certain nombre de villages où l'effectif scolaire est peu élevé, l'école de garçons et l'école de filles ; ailleurs, ils ont réuni sous un même maître deux classes peu peuplées. Ces suppressions et géminations provisoires ont permis de réduire à 8,500 unités le nombre des maîtres. Enfin, on a confié à 7,000 intérimaires et à 1,400 maîtres des régions envahies, les emplois qui demeuraient vacants par suite de la mobilisation.

Il est à noter que le nombre des intérimaires s'est notablement accru depuis un mois (il passe de 6 à 7,000), alors que le nombre des mobilisés croît plus lentement (de 600 unités seulement pendant la même période). C'est que l'autorité militaire a rendu des classes ; c'est ainsi que, la fréquentation scolaire étant meilleure en novembre qu'en octobre, les groupements de classes ou d'écoles deviennent dangereux : dès que l'effectif l'exige, on dédouble les classes trop chargées. Aussi faut-il prévoir un accroissement plus considérable du nombre des intérimaires et une diminution parallèle dans le nombre des emplois qui avaient été provisoirement supprimés.

A la fin du mois de mars, 25,000 instituteurs étaient sous les drapeaux. 600 étaient déjà tombés et 2,000 étaient blessés.

(D'après *l'Éducateur.*)

